



60 -2023

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 5 Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 1 er septembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Valerie GUILLAUME, Serge LOMBARDIN.

Absents excusés : Hervé DUQUESNE (pouvoir Didier CHAMBON) Didier MASSACRIER (pouvoir Frédéric MILLET) Odile PINTURIER (pouvoir Elisabeth LAFANECHERE).

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : demande de subvention département.

Dans le cadre de l'enveloppe de solidarité le maire demande à l'autoriser à demander une subvention au département pour prendre en charge une partie des dépenses du rideau métallique du local technique.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
D'autoriser le maire à demander une subvention au département.**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Transmis au représentant de l'Etat le : /09/2023

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of Saint-Georges-Haute-Ville.

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du /09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230905-delib6-cm102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023